




N° 76
27 novembre 2000
Bimensuel


Fonctionnaires politiciens

Dans ce numéro

 **COURRIER**
Enseignement des langues 2

 **ACTUEL**
Projet triangulaire: deux décrets soumis au Grand Conseil 3

 **EMPLOI**
25 postes vacants 8

 **MODERNISATION**
Contrats de prestations: sites-pilotes dans le secteur social 12

 **TRAVAILLER**
Travail et santé sous la loupe de l'UNIL 13

 **CONSEIL D'ETAT**
Les décisions de la quinzaine 14

 **MEMENTO**
Maurice Pillard-Verneuil, plasticien et collectionneur 16



PHILIPPE IMEDER

Le 14 avril 1999, l'Assemblée constituante vaudoise siégeait pour la première fois dans la salle du Grand Conseil.

Des cantons romands, Vaud est le plus permissif vis-à-vis des ambitions politiques de ses fonctionnaires. En général, ceux-ci peuvent se présenter aux élections législatives cantonales pour autant qu'ils ne fassent pas partie d'états-majors départementaux ou n'exercent pas certaines fonctions particulières dans l'Ordre judiciaire ou l'Eglise. Genève s'apprête à prendre le même chemin et sera peut-être suivi par

d'autres cantons qui révisent actuellement leur Constitution ou leur loi sur le statut.

La double casquette reste cependant perçue avec méfiance. Une éthique stricte est nécessaire pour celui qui la porte s'il espère éviter sourires et commentaires dans l'arène politique et étiquetage de chacun de ses gestes au sein de l'administration.

Dossier pages 4-7

Grève du 3 février 2000

La retenue sur le salaire des grévistes aura lieu en décembre

Suite à la grève, très partiellement observée dans certains services de l'administration, le 3 février dernier, l'arrêté relatif aux conflits collectifs et à leurs conséquences sera appliqué de la manière suivante:

- Seules les absences égales ou supérieures à une 1/2 journée donneront lieu à une retenue proportionnelle sur le salaire. Cette retenue sera opérée sur le salaire du mois de décembre 2000. Septante personnes sont concernées.

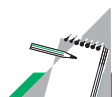
- Les absences inférieures à une 1/2 journée seront compensées par des heures supplémentaires. Lorsqu'il n'y a pas d'heures supplémen-

taires ou que l'absence n'a pas été supérieure à une heure, compétence est donnée au chef de service pour la compenser sous une autre forme.

La décision du Conseil d'Etat repose sur l'article 4 de l'arrêté relatif aux conflits collectifs et à leurs conséquences, lequel stipule que «si, dans le cadre des mesures de lutte, les fonctionnaires s'abstiennent de travailler, les relations de travail sont suspendues. Leur salaire, calculé en fonction de la durée de l'absence et au prorata du taux d'activité, n'est pas versé.»

*Service du personnel
de l'Etat de Vaud*





PETITES ANNONCES

A vendre : triplex 6,5 p. à 12 mn. de Lausanne, en PPE, 160 m² habitables, cheminée, garage 2 places, 100 m² terrasses et jardin privatifs, proche école et TL. Tél. 021/316'63'28 (le matin) ou 021/903'39'31 (le soir).

Le DINF invite la Constituante

Pour sa dernière conférence de l'année, le Département des infrastructures propose de faire le point sur les travaux en cours de l'Assemblée constituante, avec un éclairage particulier sur les aspects traités par la Commission thématique «Organisation territoriale et communes».

Trois conférenciers de choix présenteront l'avancement des travaux:

- Yvette Jaggi, co-présidente de l'Assemblée constituante
- Francine Crettaz, secrétaire générale
- Jacques Haldy, président de la Commission thématique «Organisation territoriale et communes»

Les exposés des intervenants seront suivis d'un débat animé par Jean-Luc Perret, secrétaire général du Département.

Cette conférence se tiendra après l'assemblée du personnel du département,

jeudi 7 décembre de 10h15 à 12h. à l'aula des Cèdres, av. de Cour 33 à Lausanne.

Elle est ouverte à tous les collaborateurs de l'administration intéressés.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



COURRIER

Apprentissage des langues: dépasser les intentions

Dans son dernier éditorial (*La Suisse, ses langues et ses cantons*, La Gazette no 75), Laurent Rebeaud défend la primauté du politique sur le pédagogique. C'est son droit.

Mais, en arguant que l'on peut débattre «à perte de vue et de latin» sur la question pédagogique, en mettant en avant l'aspect «crucial» de l'enjeu politique, le rédacteur de *La Gazette* oublie que l'apprentissage ne se décrète pas et qu'au-delà des intentions doivent se poser des questions motivationnelles, méthodologiques et didactiques. La mission doit être donnée par le politique, mais celui-ci ne peut se passer d'une réflexion sur la mise en œuvre et la réalité quotidienne de la classe. Or, baser la motivation de l'apprentissage

sur le civisme, à plus forte raison si l'on aborde une langue à 9 ans, est plus qu'une illusion, c'est la trame d'un échec programmé!

Déclarer qu'on ne peut accepter le manque de motivation est facile; si l'on veut y remédier, c'est bien vers les pédagogues et les praticiens qu'il faudra se tourner.

En ce sens, se pencher sur le problème des langues par une approche pédagogique n'est pas honteux; c'est au contraire assurer les conditions du possible. C'est également gérer au mieux les fonds publics. Ceci ne manquera pas d'interroger le politique.

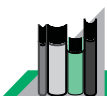
Quand il suggère un apprentissage précoce du suisse-allemand; quand il s'appuie sur l'aspect com-

municationnel en définissant les idiomes d'outre-Sarine comme «unique langue vivante» de nos Confédérés, M. Rebeaud pose bien une question pédagogique.

S'il n'y a que l'intention qui compte! Si l'on considère que la Suisse est une «intention historique permanente», et que l'apprentissage d'une deuxième langue nationale ne procède que de cette intention, alors, disons-le tout net: qu'importe le résultat!

Dans leur naïveté, les enseignants de ce pays sont attachés à atteindre les objectifs pour lesquels ils s'engagent et qui leur sont fixés par l'institution. Sont-ils à ce point différents des politiques?

*Jacques Daniélou,
président de la Société
pédagogique vaudoise*



BOUQUINER

Les trucs et astuces du «professeur» Rubin

*Comment meubler intelligemment nos soirées d'hiver?
Le dernier ouvrage de Jean Rubin revisite les jeux
et systèmes D de nos ancêtres.*

Retraité depuis 1980, Jean Rubin a passé près de 20 ans de sa vie professionnelle au service de l'Etat de Vaud.

Si son passage à l'Instruction publique lui insuffla un certain goût pour l'enseignement, il mit surtout à profit son séjour au Foyer du soldat de Begnins, entre 1939 et 1940, pour collectionner ce qui lui servait de divertissement: les jeux et rébus publiés par un hebdomadaire français, ainsi que les conseils pratiques transmis par les auditeurs de «Radio Lausanne».

Cette pile de feuilles de papier griffonnées resta de longues années au fond

d'une malle, et resurgit de son oubliette lors d'un récent déménagement.

Plaisir intellectuel et quotidien

Jean Rubin propose dans son livre 200 jeux intellectuels et digitaux pour faire fonctionner nos neurones. Du plus scolaire – Comment 88.88.88.88 égale 1000 –, au plus pratique – A combien s'élève le montant demandé dans le message suivant: SEND + MORE = MONEY. En passant par les petites questions de la vie bureaucratique quotidienne, du style «Comment laisser parfaitement tomber dans une cor-

beille une feuille de papier A4?».

S'ensuivent tous les bons trucs de dépannage domestique. L'un d'entre eux nous a particulièrement plu: «Pour (re) trouver le nord sans boussole, posez délicatement sur de l'eau, une aiguille à coudre graissée par le contact avec la peau humaine; elle ne s'enfoncera pas et se tourne vers le nord-sud». Utile en toutes circonstances!...

DG

Trucs et astuces, Jean Rubin, Ed. Messeiller, Neuchâtel, 2000, 115 p. Prix: frs 20.- (commande directe au 021/323 55 95).



Le regroupement de l'école de pharmacie à Genève sera soumis à référendum

Après consultation juridique, le Conseil d'Etat présentera deux décrets au Grand Conseil. Le transfert de la chimie, des mathématiques et de la physique à l'EPFL fera l'objet d'un référendum facultatif. Le regroupement de l'école romande de pharmacie sera soumis à référendum obligatoire.

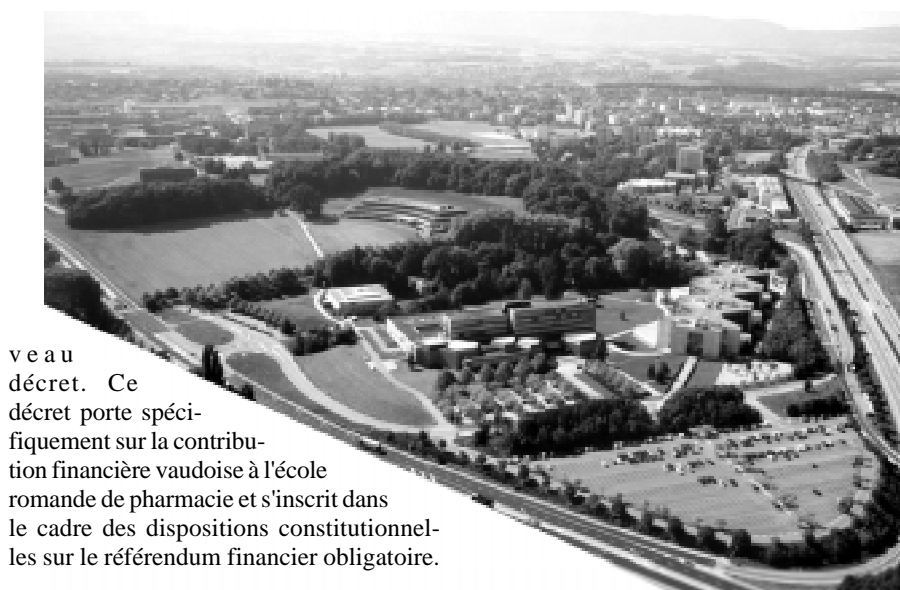
Le 10 octobre dernier, le projet de coopération «Sciences, Vie, Société» entre les universités de Genève, Lausanne et l'EPFL franchissait une étape importante. Le Grand Conseil, à l'unanimité, décidait d'entrer en matière sur le projet de décret. En dépit d'un large soutien, quelques appréhensions et oppositions ont néanmoins vu le jour. Au premier rang de celles-ci figure une opposition à certaines modifications structurelles que la réalisation du projet suppose, en particulier le regroupement de l'école romande de pharmacie à Genève.

Il importe cependant de garder à l'esprit que ce regroupement s'inscrit dans une vision globale des trois institutions concernées. Il va de soi que la pharmacie prend pleinement place dans cette vision et qu'il n'est nullement question de «dépouiller» l'UNIL de deux chaires mais bien de donner à cette discipline les moyens de se développer et de répondre en cela à la philosophie de partenariat qui caractérise le projet.

Un débat porté sur le terrain juridique

La volonté de porter l'opposition au transfert de l'école de pharmacie sur le terrain juridique risque cependant de faire perdre au projet un temps précieux. Sur ce point, le fond du problème est de connaître la nature exacte, d'une part, des dépenses impliquées par le transfert de trois sections de l'UNIL à l'EPFL et, d'autre part, de la contribution vaudoise au financement de l'école romande de pharmacie. De la nature de ces dépenses, liées ou nouvelles, et en raison de leur montant, le décret peut faire l'objet d'un référendum facultatif ou obligatoire. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a tenu à clarifier le débat en se prévalant à son tour d'une interprétation juridique.

Le récent examen des avis de droit du professeur Grisel, transmis par la société vaudoise de pharmacie aux autorités politiques et du professeur Auer, a amené le Conseil d'Etat à présenter au Grand conseil un nou-



Les sites universitaires à Dornigen

veau décret. Ce décret porte spécifiquement sur la contribution financière vaudoise à l'école romande de pharmacie et s'inscrit dans le cadre des dispositions constitutionnelles sur le référendum financier obligatoire.

Deux décrets et un référendum financier obligatoire

Cette procédure a un double mérite: outre qu'elle clarifie la nature nouvelle des dépenses impliquées par le transfert de la phar-

macie à Genève, point sur lequel les professeurs Grisel et Auer sont d'accord, elle réaffirme l'autonomie accordée à l'Université de Lausanne. En conséquence, cette dernière est libre de réaffecter les moyens dégagés par le transfert des sections de chimie, de mathématiques et de physique, soit plus de 32 millions de francs, en faveur des sciences humaines et de la vie. Techniquement, il s'agit donc là de dépenses liées qui feront, le cas échéant, l'objet d'un référendum facultatif. Dès lors, cette procédure garantit aussi bien la cohérence du projet que le respect du droit constitutionnel. L'article relatif au transfert de l'école de pharmacie sera en effet soumis, après son passage au Grand conseil, au référendum obligatoire.

Cette clarification des débats ne peut être que bénéfique à un projet générateur de nombreux espoirs pour l'essor économique, social et professionnel de toute la région ainsi qu'à la pharmacie elle-même qui, une fois regroupée, n'en aura que plus de poids au niveau national et international.

Didier Erard

Une vision à long terme

Il n'est pas inutile de rappeler que le transfert de trois sections de la faculté des sciences à l'EPFL libère plus de 32 millions de francs qui pourront être alloués à de nouveaux projets en sciences humaines ou en sciences de la vie. Rappelons également que la participation de la Confédération vient y ajouter, à terme, 50 millions de francs, qui permettront de développer dans notre région un pôle de formation et de recherche de premier plan, capable de s'affirmer et de concurrencer, puisque c'est là une réalité à laquelle les universités n'échappent pas, ses homologues allemandiques et européens. Rappelons enfin que de nouvelles filières professionnelles pourront être développées et que de nombreuses places de travail seront créées. DE



Briguer ou exercer un mandat politique en étant fonctionnaire ne va pas sans poser quelques questions d'éthique et de charge de travail. Tour d'horizon au travers de sept portraits.

Dossier réalisé par Joël Christin

Comme tout mariage, celui entre les charges de fonctionnaire et de politicien a ses règles. Pour le meilleur et pour le pire, les collaboratrices et collaborateurs de l'administration vaudoise sont en principe éligibles dans les assemblées législatives, aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Ce n'est pas le cas dans tous les cantons (voir pp.6-7).

Limitations

Si le canton de Vaud ne juge pas contre nature l'acceptation d'un mandat politique par un fonctionnaire, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité de poser des limites pour préserver la séparation des pouvoirs. Trop proches des chefs de département, les chefs de service sont ainsi interdits d'inscription sur les listes électorales du Grand Conseil. Des incompatibilités liées à la fonction ou à la charge de travail peuvent intervenir pour d'autres fonctionnaires. En

L'Etat s'accommode des doubles casquettes

1982, l'élection du pasteur de la paroisse de Montriond sur la liste socialiste au Grand Conseil avait provoqué un certain remous dans la presse. Le Conseil synodal avait jugé ce mandat politique incompatible avec la charge ministérielle. Le Conseil d'Etat avait suivi et le pasteur avait dû renoncer à son siège de député pour garder sa paroisse.

«Le refus d'autorisation s'explique généralement par l'élévation du collaborateur dans la hiérarchie», explique Filip Grund, directeur adjoint du service du personnel de l'Etat de Vaud. Plus ouverte, l'élection à l'Assemblée constituante avait suscité la candidature de 55 fonctionnaires en 1998. Plusieurs d'entre eux, chefs de service, préfets ou pasteurs notamment, n'auraient pas pu s'inscrire sans autres sur une liste électorale au législatif cantonal.

Quel que soit le niveau politique où il est

élu, le fonctionnaire doit se faire une idée claire des limites entre son devoir de réserve et sa responsabilité face à ses électeurs. Ses éventuelles prises de parole sur des sujets en rapport avec sa fonction administrative sont généralement l'objet d'un «gentlemen agreement». Ce serait à l'employeur, soit au Gouvernement lui-même d'intervenir si des débordements patents survenaient. Pierre Duc, ancien commissaire police de sûreté, a exercé le double mandat de député et de fonctionnaire durant 6 mois. «Aucun débat touchant à mon activité professionnelle n'ayant eu lieu durant ce laps de temps, je n'ai pas eu à me plier à mon devoir de réserve. Quand des situations limites surviennent, l'assemblée fait la police. Les députés ne sont pas dupes et il arrive que certaines interventions fassent sourire. Mais de toute façon, on est généralement mauvais quand on défend son propre bifteck.»

23 ans à éviter les sujets touchant l'école

Enseignant à l'établissement secondaire de La Vallée, **Bernard Thalmann** exerce un mandat de député au Grand Conseil depuis 23 ans. Son engagement politique n'est pas directement lié à sa profession mais il admet que la relation est parfois importante, précisément aujourd'hui où le statut de la fonction publique est en discussion. «D'un autre côté, mon travail d'enseignant me permet d'approcher les familles et me donne ainsi une connaissance utile du tissu qui forme la région industrielle que j'habite et représente.»

Bernard Thalmann souligne la difficulté que représente l'exercice au niveau de la charge de travail. «C'est une question d'organisation. La



PHILIPPE MAERZ

reconnaissance de cette charge supplémentaire par la direction d'établissement compte beaucoup. A chaque nouvelle législature, les enseignants députés doivent obtenir une autorisation du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ). Celui-ci l'accorde en soulignant que les intérêts de l'établissement scolaires doivent rester prépondérants

par rapport au mandat politique du requérant.»

Dans son activité de député, Bernard Thalmann s'est beaucoup occupé de questions touchant la santé publique. «J'ai fait un choix: j'ai horreur des affaires de «lobbyistes» et en 23 ans au Grand Conseil, j'ai toujours évité de me mêler des questions concernant le DFJ. J'y ai réussi dans la majorité des cas.»

Si la double casquette représente parfois un talent d'équilibriste, Bernard Thalmann est très attaché à cette liberté offerte aux fonctionnaires vaudois. «Une exclusion serait catastrophique, mais elle se justifie pour les chefs de service, trop proches des chefs de département.»



Autorisations nécessaires

L'accès des fonctionnaires vaudois aux charges publiques est réglementé par le statut et une disposition d'application décidée par le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal en 1953. En principe, l'acceptation d'une charge publique est soumise à autorisation du Tribunal cantonal pour les fonctionnaires judiciaires, du chef du DFJ sur préavis de la direction d'établissement scolaire pour les enseignants et du Conseil d'Etat pour les autres fonctionnaires. L'autorisation doit être renouvelée à chaque échéance légale de la charge. Elle peut être accompagnée de certaines réserves. Pour les mandats électifs, la demande d'autorisation doit précéder l'acte de candidature. Les conseils communaux ou généraux sont accessibles sans autorisation.

Certains fonctionnaires, tels les professeurs d'université, les magistrats de l'ordre judiciaire, les ministres du culte, les médecins ou les préfets sont soumis à des règlements particuliers suivant les lois statutaires qui les concernent.

A ces règles explicites, s'ajoutent évidemment des règles implicites qui engagent la conscience du fonctionnaire élu et la vigilance de ses pairs.

Les institutions plutôt que le café du commerce

Secrétaire général adjoint au Département de l'économie, **Pierre Fellay** est aussi municipal et vice-syndic à Yvonand, responsable de l'urbanisme, de la police, de la protection civile et des affaires militaires. Né à Saxon mais vivant depuis l'enfance dans le Nord de notre canton, il est le plus Vaudois des Valaisans. C'est ainsi qu'il allie sans état d'âme la bonhomie du Pays de Vaud à la détermination du Pays du Valais.

«Je préfère avoir mon mot à dire dans les institutions adéquates plutôt que refaire le monde au Café du commerce! La politique est le système par lequel se gère la société: soit on reste en dehors et on subit, soit on participe et on décide.» Pour Pierre Fellay, il existe une réelle synergie entre sa



PHILIPPE MAEDER

fonction politique et ses activités au sein de l'administration cantonale. Ne serait-ce qu'en songeant aux relations communes-Etat qui sont, selon lui, l'enjeu d'un des plus importants chantiers mis sur pied pour moderniser l'Etat.

Le cumul des fonctions ne va pas sans imposer de fortes contraintes. «Sans une certaine souplesse au niveau de l'organisation du service qui m'emploie, ce ne serait guère concevable d'assumer les deux tâches.»

Ne se pose-t-il pas parfois des problèmes quant au devoir de réserve? «Dans pareil cas cependant, mes collègues municipaux ne me tiennent pas rigueur de ne pas m'exprimer. Il n'y a pas de dérapage si on sait porter la bonne casquette au bon endroit.»

Le vice-syndic – fonctionnaire juge erronée la position des cantons qui rejettent les deux activités. «Je peux comprendre que le cumul sur le plan cantonal – collaborateur de l'Etat/député – soit interdit, le Législatif étant appelé à contrôler l'Exécutif. En revanche, sur le plan communal, j'estime que l'Etat n'a rien à gagner à un tel refus. Ces deux mandats peuvent permettre parfois de prévenir de fausses décisions. Cela tant du côté cantonal que communal.»

Pour un engagement politique de proximité

Déléguée départementale à la communication (DDC) au DINF, **Jacqueline Decurnex** est également municipale à Essertines-sur-Rolle depuis 1994, et syndique depuis 1999. «C'est un peu une culture familiale, puisque mon père et mon grand-père ont aussi fait partie de l'Exécutif communal.» La DDC du DINF a donc doublement l'occasion d'exercer son intérêt pour la chose publique. Au niveau politique, elle a résolument opté pour la municipalité. «Je suis une femme d'Exécutif et j'apprécie d'exercer à une échelle communale qui permet de garder le contact avec les gens et de garder la maîtrise des problèmes.»

Les questions que la syndique rencontre dans sa commune lui permettent de mieux appréhender les conséquences concrètes des dossiers cantonaux sur les-



ALAIN ROUECHE

quels elle communique. Dans l'autre sens, sa participation à un état-major départemental lui a appris une manière de travailler utile dans son activité de syndique. «Dans ma commune, certaines voix disent que je suis trop proche du Canton, mais c'est aussi un avantage reconnu par la Municipalité: mon expérience de l'Etat me permet de savoir tout de suite où m'adresser, ce qui économise de l'énergie.»

Jacqueline Decurnex ne voit pas de conflit entre les deux activités. «La commune peut ne pas être d'accord avec un projet cantonal,

mais les phases de consultation permettent de l'exprimer. Un problème pourrait se présenter si la commune n'était pas entendue sur un projet que j'ai la charge de communiquer pour l'Etat. Mais cela ne m'est jamais arrivé; les questions se traitent généralement à des niveaux différents.»

Si la DDC avoue réagir parfois en syndique dans son département, c'est uniquement dans des cas sans ambiguïté. Elle est par ailleurs contre les restrictions trop importantes en matière d'éligibilité. «Je ne vois pas pourquoi il faudrait écarter les fonctionnaires du débat politique. Dans mon département l'expression des opinions est plutôt bien accueillie et considérée comme enrichissante.»





Chacune des activités peut nourrir l'autre

Délégué cantonal aux affaires européennes, **Laurent Wehrli** siège à l'Assemblée constituante. Il en préside la Commission 1 qui traite du Statut du canton, des principes généraux et des relations extérieures. Il est également conseiller communal à Montreux depuis 1998 et récent candidat à la municipalité de la même ville.

Qu'est-ce qui motive votre engagement politique?

Je me retrouve dans la phrase de John Fitzgerald Kennedy: «Ne vous demandez pas ce que l'Etat peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour l'Etat». D'une manière plus générale, je considère que la réussite d'une société humaine, comme notre Canton, résulte directement des engagements des uns pour les autres. Je le fais, modestement, en assumant diverses responsabilités, y compris au plan politique.

Y a-t-il des synergies entre votre fonction à l'Etat et



STUDIO GURCHOD

vos mandats politiques?

Oui, à commencer par la connaissance de certains dossiers et procédures. Cette synergie permet, selon ma jeune expérience, de renforcer tant l'action politique que le travail fourni au sein de l'administration.

A quelles difficultés devez-vous faire face dans la gestion de ces deux fonctions?

Bien entendu, de tels engagements demandent une certaine organisation de son

emploi du temps et de son travail. Je reconnais que le temps que je consacre à des activités sportives s'est réduit comme peau de chagrin, mis à part quelques pas de course pour aller à une séance. Mais je porte toute mon attention à ma petite famille (5 enfants).

Au niveau du devoir de réserve, la question prend un autre sens et elle est importante. L'essentiel est d'être clair avec soi-même et les autres. Il convient parfois de s'abstenir.

D'autres cantons interdisent à leurs fonctionnaires d'assumer une charge politique. Que pensez-vous de ce type de réglementation?

Les fonctionnaires ne sont pas des citoyens de deuxième classe! Je ne partage donc pas une interdiction complète, tout en reconnaissant que des limites doivent parfois être fixées pour éviter des surcharges ou le risque que quelqu'un se retrouve «juge et partie».

Une vision de statisticien utile en politique

Statistique et politique ne font a priori pas bon ménage. N'oppose-t-on pas généralement l'indépendance du statisticien aux interprétations des autorités politiques? Et pourtant, chef de l'unité de statistique économique, financière et de l'environnement du Service de recherche et d'information statistiques, **Yves Goël** exerce ces deux activités en parallèle depuis plusieurs années, au niveau communal d'abord, puis en tant qu' élu à la Constituante. Au travers de son mandat de constituant, il assure la vice-présidence de la Commission «Rôles, tâches de l'Etat, finances» dans le cadre de laquelle



PHILIPPE WAEBER

sont notamment traitées les questions financières et fiscales. Les synergies développées dans cette double activité sont ainsi nombreuses. D'une part, les connaissances de l'analyste spécialisé dans le domaine des finances publiques constituent un apport appréciable dans les réflexions menées

sur les nouvelles missions de l'Etat. La vision neutre et indépendante du statisticien représente en effet une donnée de base nécessaire à la bonne appréhension de la réalité sur laquelle se fonde tout choix politique. D'autre part, les conceptions de l'Etat débattues par les constituants permettent au professionnel d'élargir sa grille de lecture de la réalité qu'il analyse dans son activité quotidienne et d'anticiper les attentes du public en terme d'information. Ainsi, les expériences croisées du statisticien et du constituant représentent un atout tant pour l'Etat-employeur que pour les citoyens vaudois.

Les règles, d@un

Les ambitions politiques des fonctionnaires sont souvent bridées. Certains cantons

Genève

Eligibilité: depuis décembre 1998, la Constitution précise l'inéligibilité au Grand Conseil du chancelier d'Etat, des collaborateurs immédiats des conseillers d'Etat, des collaborateurs du service du Grand Conseil, des cadres supérieurs de la fonction publique et des magistrats du pouvoir judiciaire, à l'exception des juges suppléants et des juges prud'hommes. Pour les autres fonctionnaires, l'interdiction réglementaire du Grand Conseil qui les frappeait, devenue anticonstitutionnelle, devrait donc tomber avant les prochaines élections parlementaires, en automne 2001.

Les autres mandats électifs sont généralement liés à l'autorisation du chef de département. Concernant les engagements syndicaux, il n'y a pas de règle particulière pour les fonctionnaires, sauf l'interdiction de licencier pour fait syndical.

Décharge: 5 jours de congé par an pour les charges publiques importantes.

Fonctionnaires députés: 0 actuellement.

Proportion des fonctionnaires exerçant une charge publique: 26 personnes (0,2% des fonctionnaires) exercent un mandat électif. 20 personnes ont par ailleurs un rôle syndical.

Neuchâtel

Eligibilité: selon la Constitution actuellement en révision, seuls les enseignants peuvent être élus au législatif cantonal. Par contre l'accès aux charges communales (Conseil général ou Conseil communal) est libre pour tous. Les fonctionnaires visant une charge publique, doivent en informer leur chef de service, voire de département.

Décharge: les fonctionnaires bénéficient au maximum de 15 jours de congés payés annuellement pour toute charge publique reconnue, notamment celles exercées au sein d'autorités communales ou au travers de mandats syndicaux.

Fonctionnaires députés: 17/115 (14,8%)

Proportion des fonctionnaires exerçant une charge publique: non connue.

Berne

Eligibilité: selon la Constitution cantonale (art. 68), le personnel de l'administration centrale et de l'administration de district n'est pas éligible au grand Conseil.

Décharge: jusqu'à 15 jours par an peuvent être octroyés pour l'exercice d'une charge publique.

Fonctionnaires députés: 0 (0%)

Proportion des fonctionnaires exerçant une charge publique: non connue

canton à l'@autre

des fonctionnaires romands
cantons envisagent un changement.

Fribourg

Eligibilité: selon la Loi sur l'exercice des droits politiques, les fonctionnaires cantonaux, à l'exception des membres du corps enseignant, ne peuvent pas être élus au législatif cantonal. L'exercice d'une charge publique par un fonctionnaire est soumis à l'autorisation du Conseil d'Etat ou de l'autorité désignée par celui-ci.

Décharge: l'exercice de responsabilités syndicales ou corporatives donne droit à un congé payé de 5 jours au plus par année. La loi sur le personnel prévoit la possibilité d'accorder jusqu'à 15 jours annuels pour les charges publiques.

Fonctionnaires députés: 12/130 (9,2%).

Proportion des fonctionnaires exerçant une charge publique: non connue.

Valais

Eligibilité: il y a incompatibilité entre le statut de fonctionnaire et les charges publiques dans les législatifs cantonal et fédéral. L'autorisation est cependant donnée pour le niveau communal (conseil communal, bourgeoisial, général ainsi que vice-juge) pour autant que l'exercice de la charge ne porte pas préjudice à la fonction à l'Etat.

Décharge: jusqu'à 10 jours par année sont prévus pour l'exercice d'une charge publique et 5 jours pour les charges syndicales (réservée aux présidents d'association).

Fonctionnaires députés: 0/130 (0%).

Proportion de fonctionnaires exerçant une charge publique: environ 100 personnes (3,2%) au niveau communal et aucun au niveau cantonal ou fédéral.

Jura

Eligibilité: les fonctionnaires n'ont pas le droit de siéger au législatif cantonal. Une réglementation spécifique s'applique pour les assemblées fédérales. Pour les autres charges, le supérieur hiérarchique peut refuser un congé si celui-ci perturbe ou nuit à la qualité des prestations. Si l'exercice d'une charge publique risque d'être inconciliable avec l'accomplissement de devoirs de fonction, le Service du personnel en informe la personne concernée et transmet, le cas échéant, une proposition d'interdiction au Gouvernement.

Décharge: octroi d'un congé annuel maximal de 5 jours par charge publique, 15 jours au maximum en cas de cumul de plusieurs charges.

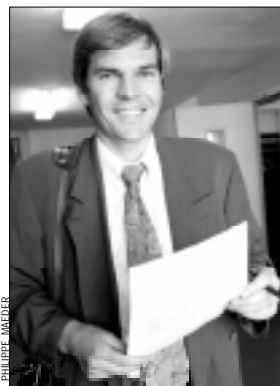
Fonctionnaires députés: 0/60 (0%)

Proportion des fonctionnaires exerçant une charge publique: non connue

Apprendre à retenir sa langue à la tribune

Conseiller communal hors partis à Gland depuis 1989, député chez les Verts depuis 1998 – donc avant son engagement à l'Etat de Vaud (août 2000) comme délégué à la mise en œuvre d'EVM – **Philippe Martinet** a d'abord contracté le virus de la chose publique comme pigiste pour les journaux «la Côte» et «24 heures», puis à la Société pédagogique vaudoise (SPV), dont il devint le président. «J'y ai réalisé l'importance des services publics de qualité et des menaces qui pèsent sur eux avec les champions du moins d'Etat et du triomphe de la loi de la jungle».

Pour Philippe Martinet, la synergie est très forte entre ses deux fonctions: «Comme conseiller communal, je rencontre des personnes de tous les milieux qui me font connaître d'autres réalités que celle du



PHILIPPE MARTINET

fonctionnaire. Technique-ment, j'apprends beaucoup en analysant des politiques publiques comme celle de la santé ou des contrats de prestations; c'est très utile pour repenser le fonctionnement du DFJ».

Concernant la gestion de cette double casquette, le «délégué à la mise en œuvre d'EVM» admet volontiers que dans un état-major de service, il serait impossible que tous les adjoints aient des mandats politiques

pour des questions de surcharge. «Je bénéficie donc d'une place un peu spéciale et de l'engagement de mes collègues». Sur le plan du devoir de réserve, il explique qu'il est désormais exclu qu'il s'exprime à la tribune sur EVM, voire l'école obligatoire. «Mais je discute avec de nombreux députés qui savent faire la part des choses et me font confiance».

Militant pour que les fonctionnaires soient des acteurs de premier plan dans la cité, portant professionnellement et comme citoyens les valeurs démocratiques, Philippe Martinet trouve qu'à l'exception des cas où un député serait juge et partie, il est inadmissible que le fonctionnaire soit un «demi-citoyen» inéligible. «Ceci d'autant plus que la majorité politique veut abolir le statut de fonctionnaire et la nomination».

Un regard attentif sur le domaine infirmier

Infirmière en soins généraux, **Catherine Zeiter-Hofmann** est par ailleurs conseillère communale depuis 1989, conseillère municipale depuis 1998 et députée UDC au Grand Conseil depuis 1990.

Quels sont les liens entre votre activité politique et votre travail à l'Etat?

Dans mon activité de députée, je suis évidemment très attentive, voire réactive, à tout ce qui touche au domaine infirmier et sanitaire.

Quelles difficultés résultent de l'exercice simultané de ces deux fonctions?

Lorsque j'ai été élue conseillère municipale, j'ai demandé une année de congé pour pouvoir m'engager totalement dans ma nouvelle fonction. Puis, j'ai repris ma profession en la conciliant



PHILIPPE MARTINET

avec ma vie familiale (trois enfants) et mes engagements politiques.

Pour analyser les dossiers toujours plus pointus soumis au parlement, des commissions spécialisées sont formées. Je fais partie de la commission spécialisée de santé publique, dont 9 membres sur 13 sont des acteurs de la santé. Il est évident que lorsque l'OMSV est en discussion,

j'annonce mes intérêts et si cela concerne spécialement ma profession d'infirmière, le devoir de réserve m'oblige à m'abstenir lors du vote décisionnel.

Au niveau communal, le devoir de réserve est différent. Nous agissons beaucoup plus dans une politique de proximité. Il est évident que je me retire de la séance lorsqu'il est question de dossiers où je suis à la fois juge et partie.

Que pensez-vous des réglementations cantonales qui interdisent à leurs fonctionnaires l'accès aux charges politiques?

Ce type de réglementation est trop rigide. C'est au fonctionnaire d'annoncer ses intérêts et de juger s'il peut ou non se prononcer sur tel ou tel sujet.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 11 décembre 2000

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Adjoint-e pédagogique (branches scientifiques) auprès du Service de la formation professionnelle 100%

Mission: vous serez le/la responsable cantonal-e des branches spécifiques au poste. Vous représenterez le Service dans les commissions, assurerez le contact avec les associations professionnelles et les écoles. Vous collaborerez aux projets pédagogiques et notamment au développement de la maturité professionnelle (cl. 29-31).

Profil: diplôme fédéral de maître/sse professionnel-le pour l'enseignement des branches techniques ou générales avec 12 ans de pratique environ dont 6 ans en qualité d'enseignant-e. Titre universitaire en sciences et formation pédagogique reconnue. Connaissance des milieux professionnels, expérience de conduite de groupes de travail, maîtrise de l'informatique.

Renseignements: M. Alain Garnier, tél. 021/316 63 20.

Adresse: réf. 2414, Service de la formation professionnelle, M. J. P. Rochat, Rue St-Martin 24 – 1014 Lausanne.

Conseiller/ère en orientation A ou B au sein de l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle de Nyon 50%

Mission: recevoir jeunes et adultes afin de les aider à élaborer un projet scolaire ou professionnel. Grâce à des entretiens psychologiques et à des examens psychotechniques, évaluer avec le/la consultant-e ses ressources, ses potentialités, ses motivations et ses acquis afin de lui apporter le meilleur appui. Le travail d'orientation inclut également l'information scolaire et professionnelle, la maîtrise d'une vaste documentation et si nécessaire, le recours à divers partenaires institutionnels ou privés.

Profil: licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle, ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique en qualité de conseiller/ère en orientation. Ou diplôme post-licence de conseiller/ère en orientation ou titre jugé équivalent.

Renseignements: M. André Hungerbühler, tél. 022/994 01 81.

Adresse: réf. 2443, Secrétariat général du Département de la formation et de la jeunesse, M. Fabien Loi Zedda, R. de la Barre 8 – 1014 Lausanne. Prière d'adresser simultanément une copie du dossier de candidature à la Municipalité de la Commune de Nyon, Place du Château 3 – 1260 Nyon.

Assistant-e HEV auprès de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud à Yverdon 70%-100%

Mission: participer à la stratégie et à l'opérationnel du centre de recherche de la Haute Ecole Vaudoise (eivd, HEG-vd et ECAL); établir toute la communication du centre de recherche (cl. 19-23).

Profil: diplôme d'économiste d'entreprise; sens de l'organisation, esprit créatif, capacité d'adaptation.

Renseignements: M. F. Rahali, tél. 024/423 97 90.

Adresse: réf. 2432, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, M. F. Rahali, Rte de Cheseaux 1, 1401 Yverdon-les-Bains.

Maître/sse de l'enseignement spécialisé auprès de l'Ecole cantonale d'enfants sourds 60%

Mission: enseignement spécialisé pour une classe composée d'enfants sourds de 10 à 15 ans (cl. 18-22).

Profil: brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires, brevet du séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé ou titres jugés équivalents. Aptitude à la communication et à la collaboration avec des professionnels sourds et entendants. Connaissance de la langue des signes française (LSF) et du LPC (langage parlé complété) souhaitée.

Renseignements: Mme Anne Lavanchy, tél. 021/316 55 10.

Adresse: réf. 2441, Ecole cantonale pour enfants sourds, Mme Anne Lavanchy, Av. Collonges 2 – 1004 Lausanne. Délai d'envoi: 11 décembre 2000.

Educateur/trice B auprès de l'Ecole cantonale pour enfants sourds 83%

Mission: assurer au sein d'une petite équipe, la prise en charge, en internat scolaire, d'enfants et adolescents sourds et malentendants (cl. 15-17).

Profil: diplôme d'éducateur/trice spécialisé-e ou titre jugé équivalent. Intérêt pour les problèmes liés à la surdité. Capacité à communiquer, esprit d'équipe et d'initiative, sens des responsabilités.

Renseignements: Mme Anne Lavanchy, tél. 021/316 55 10.

Adresse: réf. 2449, Ecole cantonale pour enfants sourds, Mme Anne Lavanchy, Av. Collonges 2 – 1004 Lausanne.

Concierge B auprès de l'Ecole de perfectionnement 100%

Mission: entretien courant d'un bâtiment et de 3 pavillons; grands nettoyages périodiques; organisation du travail et gestion d'une équipe de nettoyage; planification des travaux d'entretien avec la direction et les architectes mandatés (cl. 12-14).

Profil: titulaire d'un CFC (de préférence d'une profession du bâtiment) et/ou expérience de quelques années dans une conciergerie. Esprit d'initiative, qualités de contact, discrétion.

Renseignements: M. Jacques Brechbuhl, tél. 021/312 88 94.

Adresse: réf. 2442, Ecole de perfectionnement, M. Michel Landenbergue, Ch. des Croix-Rouges 26 – 1007 Lausanne.

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Concierge B auprès du Service de l'éducation physique et du sport 50%

Mission: entretien et surveillance intérieurs et extérieurs du bâtiment et des locaux; entretien et surveillance techniques; intendance et collaboration interne aux tâches du service (cl. 14-16).

Profil: titulaire d'un CFC (de préférence dans un métier du bâtiment) ou formation jugée équivalente avec quelques années de pratique en qualité de concierge professionnel. Capacité à effectuer des réparations courantes. Connaissance des produits et techni-

ques de nettoyage. Connaissance en audio-visuel et bureautique bienvenues. Véhicule indispensable.

Renseignements: M. Jean-François Martin, tél. 021/316 39 33.

Adresse: réf. 2444, Service de l'éducation physique et du sport, M. Raymond Bron, Ch. de Maillefer 35 – 1014 Lausanne.

2 postes Assistant-e social-e C auprès du Service de la Population (Division Asile) 50%

Mission: dans le cadre de la division asile du Service de la Population, vous êtes chargé-e de la gestion administrative des requérants d'asile et de l'organisation des retours au pays d'origine des requérants déboutés et contribuez au bon déroulement sur le plan humain des départs des ressortissants kosovars. Vous effectuez des visites à domicile, conseillez les personnes dans la préparation concrète de leur départ (en étroite collaboration avec le Centre cantonal d'aide au retour), accompagnez si nécessaire les départs effectifs (domicile-aéroport). Cette activité s'exerce au cœur d'une problématique d'actualité. Vous contribuez à assurer une approche en matière d'asile humaine et réaliste dans le canton de Vaud (cl. 13-15).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Attestation de réussite à l'examen de présélection d'une école d'assistant-e-s sociaux/sociales reconnue. Capacité d'écoute, rigueur, autonomie, flexibilité dans les horaires de travail, mobilité.

Renseignements: M. Erich Dürst, tél. 021/316 46 21.

Adresse: réf. 2450 et 2454, Service de la population, M. Erich Dürst, Av. de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne.

Surveillant A auprès des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) à Orbe 100%

Mission: contribuer au maintien de la sécurité publique en assurant la surveillance, le maintien en détention ainsi que la rééducation et la formation de personnes en exécution de condamnations pénales aux EPO. L'activité se déroule au sein de régimes spéciaux (disciplinaire, arrivants, sécurité renforcée, évaluation, unité psychiatrique) du pénitencier (cl. 12-14).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique. Sexe masculin, nationalité suisse, âgé de 25 à 40 ans, casier judiciaire vierge.

Renseignements: M. Didier Gauthy, tél. 024/442 91 31.

Adresse: réf. 2440, Service pénitentiaire, Etablissements de la plaine de l'Orbe, M. Jean-François Madörin – 1350 Orbe.

DFIN Département des finances

Économiste au Service des finances 100%

Mission: au sein du secteur planification, vous serez principalement chargé-e de contribuer au développement des instruments de conduite prospective de l'Etat. Disposant d'excellentes capacités d'analyse, vous étudiez plus particulièrement les projections financières établies par les départements (cl. 24 - 28).

Profil: au bénéfice d'une licence en sciences économiques, d'un diplôme de l'ESCEA/HEG ou d'un titre jugé équivalent, vous êtes à même d'étudier les impacts financiers et de proposer des alternatives aux solutions en vigueur.

Vous avez de l'expérience en matière de finances publiques, dans les domaines de l'analyse financière, du contrôle de gestion ou de la révision. Vous rédigez aisément et maîtrisez des instruments micro-informatiques.

Renseignements: M. Alexandre Dobjanski, tél. 021/316 25 35.

Adresse: réf. 2452, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration auprès du Service du personnel 50%

Mission: vous assistez le chef de projet dans ses missions et assurez le secrétariat de la Coordination des Apprentis: correspondance, prise de PV, réception téléphonique, gestion des dossiers des futur-e-s apprenti-e-s et accueil des candidat-e-s apprenti-e-s lors de séances d'information ou de tests (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique professionnelle. Capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise du français écrit. Très bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint). Aisance et facilité d'adaptation à de nouveaux logiciels informatiques.

Renseignements: M. Pascal Savary, tél. 021/316 19 29.

Adresse: réf. 2381, Service du personnel, M. P. Savary, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

4 postes de Contrôleur/leuse d'impôt A ou B ou C ou D au sein du CIR de Lausanne-Ville 100%

Mission: contrôleur/leuse, taxateur/trice d'impôt.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 2 ans de pratique environ. Avoir subi avec succès l'examen du cours de base pour contrôleurs/leuses d'impôt. Ou CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres). Vos années de pratique en qualité de contrôleur/leuse d'impôt détermineront votre niveau de fonction. Précision, efficacité, entregent, maîtrise des outils informatiques (Word, Excel).

Renseignements: M. Eric Horisberger, tél. 021/316 22 01.

Adresse: réf. 2456, 2457, 2458 et 2459, Administration cantonale des impôts, Section du personnel et de la formation, Mme Dominique Erassas, Av. Jomini 8 – 1018 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès de la Commission d'impôt et Recette de Vevey 50%

Mission: vous collaborez à la bonne marche du service de la Recette: gestion des crédits, renseignements fiscaux, différents remboursements (CIEV, SIGA, BPR), tenue à jour des «partis sans laisser d'adresse», saisie et contrôle de l'impôt anticipé et correspondance (cl. 10 - 12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. A l'aise avec les chiffres et avec la bureautique en général. La préférence sera donnée à une candidat-e apte à prendre des responsabilités, dynamique, précise et aimant les contacts.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

Adresse: réf. 2434, Administration cantonale des impôts, Ressources Humaines, Av. Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

DINF

Adjoint-e A auprès du Secrétariat général (Unité informatique Riponne - UIR) 100%

Mission: diriger de manière prospective l'Unité informatique Riponne englobant les domaines de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre informatique du Département des infrastructures. Gérer, animer et coordonner la planification et l'exécution des projets et services informatiques. Maintenir des conditions optimales dans l'utilisation des ressources informatiques et d'encadrement des projets. Veiller à créer et maintenir des relations de qualité avec tout-e interlocuteur/trice de l'UIR (cl. 29-32).

Profil: titre universitaire avec 8 ans de pratique environ. Direction et encadrement d'une équipe de projets d'envergure touchant les systèmes informatiques, la géomatique, la gestion de données géoréférencées et des outils et/ou environnement informatiques. Aisance rédactionnelle. Entregent et goût pour la communication, la direction, la gestion, la coordination des activités, l'animation de comités et de groupes de travail.

Renseignements: M. Jean-Paul Jaunin, tél. 021/316 70 12.

Adresse: réf. 2455, Secrétariat général du Département des infrastructures, M. Daniel Bringolf, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne.

Ouvrier/ère qualifié-e (serrurier/ère) au Centre d'entretien des routes nationales à Bursins 100%

Mission: vous participez à l'entretien du matériel roulant du centre ainsi qu'à l'exécution, dans le domaine de la serrurerie, de divers travaux de construction, de réparation, de rénovation et d'entretien. Vous conduisez des poids lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et autoroutes. Vous êtes intégré-e au service hivernal par un système de piquet avec des horaires irréguliers (cl. 10 - 12).

Profil: CFC de serrurier/ère, CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Etre âgé-e de 20 ans au moins et posséder un permis poids lourd avec remorque.

Remarques: Être domicilié-e dans un rayon de 12 km et à 15 min. max. du Centre d'entretien de Bursins.

Renseignements: M. Jean-Pierre Boutellier, tél. 021/824 14 71.

Adresse: réf. 2445, Service des routes, Centre d'entretien des routes nationales, M. J.-P. Boutellier, 1183 Bursins.

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 6^{ème} arrondissement à Yverdon-les-Bains 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons; assurer le service hivernal (horaire irrégulier); entretenir les chaussées et leurs annexes. Surveiller le domaine public (cl. 8-10).

Profil: être âgé de 20 ans au moins et disposer d'un permis C; formation ou expérience dans les activités du génie civil ou l'entretien des surfaces vertes. Etre au bénéfice d'un permis de conduire.

Particularité: être impérativement domicilié-e à Yverdon et environs.

Renseignements: Jacques Thoeni, tél. 024/425 43 22.

Adresse: réf. 2144, Voyer de l'Etat, Champs-Lovats 27, CP 1389, 1401 Yverdon-les-Bains.

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 1^{er} arrondissement à Nyon 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaires irréguliers). Entretenir les chaussées et leurs annexes. Surveiller le domaine public (cl. 8-10).

Profil: être âgé-e de 20 ans au moins et disposer d'un permis C; formation et expérience dans une profession du bâtiment, génie-civil, agriculture ou foresterie. Aptitude à travailler à l'extérieur (seul-e ou en équipe). Etre au bénéfice d'un permis de conduire.

Particularité: être impérativement domicilié-e à Chavannes-de-Bogis et environs (Terre-Sainte).

Renseignements: M. René Isoz, tél. 022/361 38 32.

Adresse: réf. 2431, Voyer du 1^{er} arrondissement, M. René Isoz, Rte des Tattes-d'Oie 93, Case postale 2658, 1260 Nyon 2.

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Employé-e principale d'administration auprès de la Division Laboratoire du Service des eaux, sols et assainissement à Epalinges 80%

Mission: au sein d'une équipe, vous assurez la gestion/organisation du secrétariat de la division Laboratoire du Service des eaux, sols et assainissement.

Vous réalisez des tâches de saisie et préexploitation informatique de résultats, d'assistance au chef de division dans certaines tâches administratives et assumez la responsabilité de la comptabilité et des archives de la division. Vous effectuez le contrôle du temps de travail et les décomptes de vacances des collaborateurs et collaboratrices; assurez le décompte de frais annuel de déphosphatation du canton pour la Commission du Léman; la réception, la coordination et le suivi des dossiers et les téléphones de la division (cl. 14 - 16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante. Facilité d'adaptation et capacité à travailler avec différent-e-s intervenant-e-s internes et externes. Maîtrise de l'informatique (Office 97).

Souhaité: maîtrise de la correspondance en langue allemande.

Renseignements: M. Philippe Vioget, tél. 021/316 71 80.

Adresse: réf. 2448, Service des eaux, sols et assainissement, Division Laboratoire, Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges.

DEC

Responsable RH (chef-fe de projets de recherche) au Service de l'emploi 100%

Mission: en étroite collaboration avec la Direction et les cadres du Service, vous assurez la mise en œuvre d'une politique de gestion des RH et d'évaluation des prestations (cl. 25 - 28).

Profil: titre universitaire, avec pratique professionnelle de 3 ans, en règle générale, dans le domaine des RH. Capacité à travailler de manière indépendante. Qualités rédactionnelles et orthographiques indispensables.

Renseignements: Mme Thérèse de Meuron, tél. 021/316 61 03.

Adresse: réf. 2451, Service de l'emploi, Mme T. de Meuron, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne.

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Conseiller/ère éducatif/ve au Service des assurances sociales et de l'hébergement 80%

Mission: veiller à la qualité de la prise en charge dans les établissements d'hébergement médico-social. Réaliser des visites d'inspection et en assurer le suivi. Participer à la promotion de la qualité dans les institutions sanitaires (cl. 22 - 25).

Profil: diplôme d'une école d'études sociales et pédagogiques reconnue ou titre jugé équivalent. Doit avoir suivi des cours de perfectionnement en relation avec la fonction. Pratique professionnelle de 8 ans en règle générale.

Formation dans le domaine des sciences sociales: diplôme d'assistante social-e, d'animateur/trice ou d'ergothérapeute, licence en sciences sociales ou titre jugé équivalent. Formation en gérontologie et psychogériatrie. Bonnes connaissances dans le domaine de

l'hébergement médico-social. Compétences en management et gestion d'institution socio-sanitaire. Connaissances des systèmes qualité dans le secteur sanitaire.

Renseignements: Mme Chantal Resplendino, tél. 021/316 51 59.

Adresse: réf. 2453, Service des assurances sociales et de l'hébergement, Mme C. Schwab, Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne.

OJV
Ordre judiciaire vaudois

Juriste ou secrétaire juriste (H/F) au Secrétariat général

50%

Mission: vous fournissez, au président du Tribunal cantonal, au secrétaire général et aux chefs de section, une assistance de caractère juridique dans les tâches d'analyse, de recherche, d'études et de rédaction en relation avec les missions du Secrétariat général de l'ordre judiciaire.

Profil: licence en droit, thèse de licence ou pratique professionnelle de 3 ans en règle générale dès l'obtention de la licence (secrétaire juriste: licence en droit). Capacité d'analyse et de synthèse. Aptitude à rédiger.

Remarque: cahier des charges à disposition sur demande.

Renseignements: M. François Kern, tél. 021/316 15 11.

Adresse: réf. 2447, Secrétariat général de l'Ordre judiciaire, M. F. Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8, 1014 Lausanne.

OMSV
Organisme médico-social vaudois

Secrétaire auprès de l'organisme médico-social vaudois (OMSV)

50%-60%

Mission: assurer la gestion et l'organisation du secrétariat du secteur prévention scolaire de l'OMSV. Prise de procès-verbaux, rédaction de correspondance, classement des dossiers du service (selon barème de l'Etat de Vaud).

Profil: CFC d'employé-e de commerce. Capacité de gestion et de coordination. Sens de la communication et aptitude à la rédaction. Qualités relationnelles et aptitude à travailler de manière autonome. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint). Connaissances des institutions vaudoises de l'école, de la santé et du social.

Renseignements: Mme E. Fontana, tél. 021/623 36 60 (le matin).

Adresse: prière d'envoyer vos offres manuscrites accompagnées des documents usuels à l'OMSV, Service du personnel, Av. de Provence 4 - 1007 Lausanne.

Délai d'envoi: 1^{er} décembre 2000.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

Les tâches du responsable du Bureau de la Relève et du Développement (BRD)

Dans le cadre de sa restructuration (voir La Gazette no 65, 19 juin 2000), le SPEV a mis en place une unité de relève et développement des cadres. Le nouveau responsable de ce secteur d'activités, Konrad Rummer, vient d'entrer en fonction.

R elevons tout d'abord qu'il s'agit là d'une toute nouvelle prestation du Service de l'Etat de Vaud (SPEV). L'objectif est de détecter, développer et soutenir des cadres ayant à la fois les compétences et les ambitions appropriées pour occuper des fonctions clés au sein de notre administration.

L'évaluation

Une solide expérience dans le «Management Development», acquise dans le secteur privé, devrait permettre à Konrad Rummer, responsable de ce bureau, d'être rapidement fonctionnel. Il s'agit dans un premier temps de définir les méthodes et outils

d'évaluation, qui différeront peu de ceux utilisés dans l'économie.

Anticiper les changements

La mission consiste à permettre également aux managers de la fonction publique de disposer d'un bilan de leurs compétences d'encadrement et de gestion. Cette évaluation peut servir de base de réflexion, aboutissant à la définition d'axes de développement professionnel et personnel. Des propositions concrètes de formation devraient alors en être le résultat. Le but central est de permettre aux cadres d'apprendre à anticiper au mieux les changements de l'environnement politique et professionnel afin

d'être en mesure d'adapter en conséquence leur style de management.

Support aux délégués RH départementaux

Le BRD n'apportera ses conseils pas seulement aux managers établis, mais également aux délégués RH dans le contexte du recrutement de candidats internes ou externes. Des questions en relation avec la promotion, donc avec la gestion de la relève sont naturellement aussi traitées.

*Service du personnel de l'Etat de Vaud
(SPEV)*

Les contrats de prestations sont introduits dans les Centres sociaux régionaux (CSR)

Les CSR d'Yverdon, Nyon et Renens servent de sites pilotes au projet mené par le Service de prévoyance et d'aides sociales, en collaboration avec la société VSM.

Après cette phase d'expérimentation, le Service devra alors mettre en place les contrats avec les 10 CSR restants, d'ici fin 2003.

Depuis quelques années, l'Etat de Vaud a entrepris une démarche de modernisation de ses institutions. Couplée avec la révision de certaines Lois, cette démarche implique un changement important de l'organisation de l'action sociale vaudoise et des institutions chargées de sa mise en œuvre.

Cette modification est induite par trois éléments principaux: • La révision de la Loi sur la prévoyance et l'aide sociales qui déterminera la future politique sociale et ses modalités d'application. • Le projet EtatCom qui clarifiera la répartition des tâches, des charges, et des compétences entre l'Etat et les communes. • La régionalisation de l'action sociale qui garantit déjà une certaine autonomie aux associations de communes.

Le choix des contrats de prestations

Pour s'adapter, le Département de la Santé et de l'Action sociale et le Service de prévoyance et d'aide sociales ont décidé de revoir les modalités qui les lient aux associations de communes et aux Centres sociaux régionaux. Leur choix s'est porté sur le Contrat de prestations.

Un contrat de prestations est avant tout un système de gestion qui engage, de manière contractuelle, deux parties. L'une s'engage à fournir des prestations et à mettre en place un système d'information synthétique. L'autre s'engage à fournir une enveloppe financière et à laisser une certaine autonomie de gestion pour les prestations convenues, sous réserve de l'atteinte d'objectifs définis d'un commun accord.

Le contrat de prestations rend également plus explicites les relations entre les niveaux politique (Conseil d'Etat) et opérationnel (entités internes ou externes à l'administration). L'autorité politique précise une stratégie, des objectifs et des résultats attendus; les unités s'engagent à fournir des prestations, mesurables en termes de volume, de qualité et de coût. Par le biais de rapports de gestion réguliers, l'autorité peut

évaluer l'atteinte des objectifs, analyser cas échéant les causes de leur non atteinte, et revoir sa politique.

La méthode adoptée

La particularité du projet réside dans la méthode utilisée. Cette méthode appelée ABC/ABM suit une logique «bottom/up» – *du bas en haut de la hiérarchie; de la pratique à la théorie; de ce qu'on fait à ce qu'on devrait faire* –. La technique consiste à identifier les activités concrètes des collaborateurs pour, ensuite, déterminer les prestations fournies tant à l'externe (usagers des CSR) qu'à l'interne (fonctionnement du CSR et relations avec l'administration centrale). Une autre caractéristique est de raisonner en terme d'activités et non pas en terme de volume de clientèle ou de dossiers; ce qui permet de prendre en compte la complexité de certains cas et de favoriser une meilleure compréhension des coûts de fonctionnement du CSR.

Le principe est de coller au plus près à la réalité des collaborateurs. Ils seront consultés systématiquement à toutes les phases de validation. Cette démarche leur procure un savoir faire qui leur permettra de



L'équipe du SPAS: de g. à dr., Blaise Triponez, chargé de recherche, Nathalie Monney, secrétaire, Ettore Ricci et Silvana Palagi, chef/fe de projet.

proposer en tout temps des réajustements ou des modifications de leurs processus.

Evaluation objective et transparence

Les contrats de prestations élaborés avec la méthode ABC/ABM devraient présenter de nombreux avantages pour l'Etat et pour les CSR: une meilleure connaissance de la répartition entre activités sociales et administratives au sein des CSR permettant une évaluation objective des besoins des CSR et des ressources nécessaires pour y répondre; ainsi qu'une transparence des informations données au SPAS garantissant une égalité de traitement pour tous les usagers.

Il est aussi important de dissiper certaines craintes pouvant exister sur cette démarche: le projet n'est pas destiné à effectuer des coupes budgétaires. Il vise à clarifier des relations et des décisions. Il portera une attention toute particulière à la mise en place d'un système d'information garantissant la confidentialité des données des usagers. En ce qui concerne les collaborateurs des CSR, les contrats de prestations n'impliqueront pas de charge de travail supplémentaire et ne serviront pas, non plus, d'outil de contrôle sur les personnes.

Blaise Triponez, chargé de recherche au SPAS

Il y a contrat et contrat

L'Etat de Vaud a déjà conclu plusieurs contrats de prestations, notamment avec le service vétérinaire, le service de la formation professionnelle et les quatorze écoles professionnelles. Ces contrats sont conçus sous l'égide de la Démarche de modernisation et suivis par elle. En revanche, les contrats conclus avec les Hospices cantonaux, de même que ceux des Centres sociaux régionaux, dont il est question ici, sont fondés sur des méthodes différentes et ne relèvent pas directement de la Démarche de modernisation.

Cycle de conférences à l'UNIL

L'Université de Lausanne s'intéresse aux conséquences du travail sur notre santé

De novembre 2000 à juin 2001, le Département interfacultaire d'éthique et l'Ecole des hautes études commerciales proposent dix conférences-débats pour interroger nos rapports au travail. Trois questions à Hugues Poltier, responsable du cycle.

— *Les intitulés des conférences (voir encadré ci-dessous) donnent l'impression d'un parti pris: le travail comme cause de tous nos maux. N'est-ce pas un peu réducteur?*

Non, le travail n'est pas la cause de tous nos maux. L'angle d'attaque du cycle de conférences que mon collègue Alain Guénette et moi avons échafaudé, vise simplement à interroger l'organisation contemporaine du travail comme source de pathologies psychologiques et relationnelles. S'il y a un présupposé, c'est sans doute celui de considérer que la fragilisation mentale va de pair avec le processus de démocratisation; il renvoie clairement à la thèse de Marcel Gauchet et Gladys Swain dans *La pratique de l'esprit humain* (1980).

— *Les conférenciers invités sont presque tous des chercheurs ou praticiens français et québécois. Est-ce à dire qu'en Suisse personne ne s'intéresse à cette problématique?*

Croyez-moi, ce n'est pas faute d'avoir contacté quelques personnalités suisses romandes. Malheureusement, elles ont décliné l'invitation. Peut-être, n'avons-nous pas le bon réseau. C'est en tout cas, pour nous, une raison de plus pour considérer ce cycle comme un détour de réflexion. Nous pensons donc très sérieusement revenir à la charge et installer la problématique que nous proposons, et les questions qui surgiront lors des rencontres, davantage encore dans notre contexte économique et social régional. Si ce cycle donne l'idée à d'autres personnes de le faire, alors nous serions heureux de cette utilité.

— *Pour chaque conférence, vous avez fait appel à un discutant; par exemple à Stéphane Haefliger, collaborateur personnel de Jacqueline Maurer, cheffe de l'économie vaudoise, pour le thème intitulé «Changement dans les organisations et lo-*

gique de domination». Qu'attendez-vous de ces personnes?

Chaque conférencier développe ses idées pendant 30 à 45 minutes. Il revient ensuite au discutant, qui dispose de 10 à 15 minutes, d'en préciser les bases théoriques et d'émettre, le cas échéant, des critiques sur l'angle emprunté par le conférencier, pour ouvrir finalement le débat avec le public. Nous avons en effet invité Stéphane Haefliger, sociologue et chargé de cours aux Hautes études commerciales pour discuter la conférence de David Courpasson. Nous pouvons déjà annoncer aux lecteurs de *La Gazette* que les discutants pour les conférences portant sur le travail ouvrier et la crise identitaire sont respectivement: Pierre-Yves Oppikofer, syndicaliste SSP, et Marc-Henri Soulet, professeur à l'Université de Fribourg.

DG

Travail et fragilisation mentale: le calendrier des conférences

L'année académique de l'Université de Lausanne s'ouvre sur une réflexion d'actualité: interroger le travail – son organisation, son rythme, les relations humaines qu'il engendre – en tant que cause de souffrances psychiques et de fragilisation mentale.

Hugues Poltier, secrétaire du Département d'éthique, et Alain Guénette, assistant aux HEC, ont mis sur pied un cycle de conférence ouvert au public à Dorigny, de novembre 2000 à juin 2001:

- **Changement dans les organisations et logique de domination**, David Courpasson, sociologue, Ecole de Management, Lyon, 30 novembre 2000.
- **Le travail ouvrier: l'apport de l'enquête ethnographique**, par Stéphane Beaud et Michel Pialoux, sociologues du travail, Paris, 6 décembre 2000.
- **Nervosité dans la civilisation – du culte de la performance à l'effondrement psychique**, Alain Ehrenberg, sociologue, Paris, 10 janvier 2001
- **Vie de travail et crises de l'identité personnelle**, Claude Dubar, sociologue, Paris, mercredi 24 janvier 2001.
- **L'individu, le travail et la santé psychique**, Raphaël Carron, médecin-psychiatre, Hôpital de Malévoz-Monthey, 6 février 2001.
- **Désordres psychiques et nouvelles organisations**, Joseph Torrente, médecin et chercheur au CNRS, 22 mars 2001.
- **Santé et relations humaines, pour une approche sociosomatique des problèmes humains**, Jacques Jaffelin, thérapeute, épistémologue et anthropologue, Paris, 4 avril 2001.
- **Le stress professionnel: une perspective organisationnelle**, Jean-François Chanlat, sociologue, Montréal, 2 mai 2001.
 - **Les processus de harcèlement moral au travail**, Marie-France Hirigoyen, psychologue, Paris, 16 mai 2001.
- **Evolution des organisations du travail et atteintes à la santé**, Philippe Davezies, enseignant-chercheur en médecine du travail, Lyon, 6 juin 2001.

Pour tout renseignement: H. Poltier, 021/692 28 81, A. Guénette, 021/692 33 79; www.unil.ch/erie



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête.

100'000 francs en faveur des victimes des intempéries en Valais

Suite à la catastrophe qui a durement frappé le canton du Valais le mois dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer à la Croix-Rouge suisse un don de 100'000 francs en faveur de l'aide aux victimes. Après un appui concret apporté par la protection civile vaudoise, le canton contribue par ce biais au financement des dégâts non assurables ainsi qu'à la part non remboursée des dommages.

Charles Favre, Chef du Département des finances, 021/316 20 01

Jean-Claude Mermoud, Chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/316 45 01

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2000

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport donnant l'état des classes de la scolarité obligatoire au 1^{er} septembre 2000, qui se présente comme suit: 2'195 classes enfantines et primaires ont été ouvertes (y compris 46 classes accordées par crédit supplémentaire, dont 1 non attribuée) contre 2'150 en 1999, tandis que 1'728 classes secondaires ont été ouvertes (y compris 69 classes accordées par crédit supplémentaire et 8 classes par la délégation du Conseil d'Etat) contre 1'651 classes en 1999.

Rappelons que, pour la rentrée 2000, la compétence d'ouvertures des classes a été transmise à une délégation du Conseil d'Etat composée des conseillères d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, présidente, et Francine Jeanprêtre, ainsi que des conseillers d'Etat Charles Favre et Jean-Claude Mermoud.

Jacqueline Maurer-Mayor, présidente du Conseil d'Etat, 021/316'60'10

DINF Département des infrastructures

Route Vallorbe – Le Pont: batraciens et finances préservés

Le Conseil d'Etat a décidé d'engager 210'000 francs pour la construction de barrières et de pas-

sages à batraciens sous la route reliant Vallorbe au Pont. Ce montant sera prélevé, après accord de la Commission des finances, sur le solde disponible d'un des crédits d'investissement accordés pour la réfection de cette route.

Un précédent projet trop onéreux (chiffré à 400'000 francs pour une longueur de 1680 m) a été redimensionné d'entente entre le Service des routes, le Service des forêts, de la faune et de la nature et le mandataire; les aménagements ont été concentrés sur une longueur d'environ 1,1 km, assurant l'essentiel des fonctions attendues. Une subvention fédérale de 50'000 francs pourrait être déduite des 210'000 francs.

Philippe Biéler, Chef du Département des infrastructures, 021/316 70 01
Henri Bovay, Service des routes, 021/316 70 71

Rénovation de l'Ecole technique de Ste-Croix

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 1'050'000 francs pour rénover des salles de cours et les façades du bâtiment de l'Ecole technique de Ste-Croix. Ce montant permettra de poursuivre et terminer les travaux de rénovation entrepris depuis 1994 dans le cadre du budget de fonctionnement. Depuis la cantonalisation des écoles professionnelles, en 1992, l'Ecole technique de Ste-Croix a vu l'effectif de ses élèves et étudiants plus que doubler. Ils étaient 320 lors de la dernière rentrée scolaire.

François Cattin, architecte au Service des bâtiments, 021/316 73 13

Restauration des cures de Genolier et de Lonay

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 2'360'000 francs pour la restauration des cures de Genolier et Lonay. A Genolier, l'ensemble du bâtiment nécessite une rénovation lourde: couverture à changer, charpente à remplacer ou à réparer et renforcer, façades à rénover, appartement à restaurer complètement. Ces travaux sont devisés à 1'660'000 francs. A Lonay, la toiture et les façades voient être refaites pour un montant de 700'000 francs. Cette demande de crédit s'inscrit dans le programme de rénovation des 155 cures vaudoises initié en 1975.

Yves Golay, chef de la section des travaux au Service des bâtiments, 021/316 73 17
Jean-Pierre Châtelain, collaborateur technique, 021/316 73 25

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Introduction des cycles biennaux EVM au niveau primaire

Dans sa réponse à une interpellation du député Laurent Ballif, le Conseil d'Etat précise que si les enseignants sont effectivement consultés sur l'organisation des classes, la détermination du plan à présenter au Département de la formation et de la jeunesse relève de l'autorité scolaire locale. Ceci en accord avec les directives cadrant le travail général et visant à éviter les écarts. Il rappelle également que la législation actuelle permettrait

de régler le problème des élèves surdoués sans devoir supprimer l'avancement maximum limité à une année. Il indique enfin que les difficultés liées au modèle mono-âge s'atténueront avec la mise en place d'un suivi adéquat des élèves.

Bernard Studer, chef du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire, 021/316 32 00

Règlement provisoire sur l'admission des candidats à la Haute école pédagogique

Dès son ouverture en août 2001, la Haute école pédagogique vaudoise pourra s'appuyer, pour sa gestion, sur la loi du 8 mars 2000 et sur un règlement qui sera soumis au Conseil d'Etat au printemps 2001. Toutefois, afin de régler les procédures d'admission intervenant formellement avant l'ouverture de la HEP, le Conseil d'Etat a adopté un règlement provisoire relatif à l'admission des candidats.

Daniel Noverraz, directeur de la HEP, 021/316 92 70

DFIN Département des finances

Salaires des fonctionnaires: indexation de 1,91% pour 2001

Les salaires du personnel de l'Etat en 2001 seront adaptés au coût de la vie au taux de 1,91%. Le calcul de ce taux se fonde sur l'indice des prix à la consommation établi par l'Office fédéral de la statistique, et correspond à l'évolution constatée d'octobre 1999 à octobre 2000. Cette adaptation s'applique intégralement à toutes les classes de salaire, selon l'art. 54 de l'actuelle loi sur le statut des fonctions publiques cantonales.

Joël Jakob, Service du personnel de l'Etat de Vaud, 021/316 19 15

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Projet de loi sur les étrangers: le Gouvernement mitigé

La Confédération désire remplacer l'actuelle loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), qui date de 1931, par une nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et consulte les cantons. Cette loi fournira un cadre général à la politique de migration et regroupera les différents principes contenus actuellement dans des ordonnances. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat s'oppose à l'appropriation par la Confédération des compétences exercées actuellement par les cantons dans la gestion des contingents relatifs aux ressortissants de pays non-membres de l'Union Européenne (UE) ou de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE). En revanche, il en accueille favorablement certains aspects, tels que l'abandon du statut de saisonniers.

Me Jacques Grossrieder, adjoint au Service de la population, 021/316 46 46

Projet de nouvelle loi sur la santé publique

Le Conseil d'Etat vient d'adopter son projet de révision de la loi sur la santé publique. Ce texte constitue une mise à jour du cadre régitant les relations entre patients, médecins et autres professionnels de la santé.

Il permet de mettre la loi en adéquation avec les pratiques vaudoises, avec la jurisprudence fédérale ainsi qu'avec les législations des autres cantons, romands en particulier. Il sera soumis au Grand Conseil dès le début de l'année prochaine.

*Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021/316 50 01
Dr Jean Martin, médecin cantonal, 021/316 42 46*

Subsides à l'assurance-maladie pour 2001: modifications favorables aux bénéficiaires

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'arrêté qui fixe les paramètres et les conditions qui donnent droit aux subsides des primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2001. Il élève ainsi les limites maximales à partir desquelles un assuré n'a plus droit au subside des primes de l'assurance-maladie. Ces limites passent pour les personnes seules de Fr 29'000.- à 30'000.-, et pour les couples de Fr 40'000.- à 45'000.-.

L'objectif visé est d'utiliser la majeure partie de l'enveloppe remise par la Confédération, sachant toutefois qu'il n'est pas possible de prévoir le nombre de subsidiés potentiels qui demanderont un subside en 2001.

Michel Surbeck, Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 45

Feu bactérien: dédommagement aux propriétaires des arbres arrachés

En réponse à une consultation fédérale relative à la nouvelle ordonnance sur les contributions versées à la suite de l'application de mesures phytosanitaires officielles à l'intérieur du pays, le Conseil d'Etat soutient ce projet, qui répond au besoin actuel de la lutte contre le feu bactérien.

Rejoignant l'avis des cantons romands et du Tessin, le gouvernement vaudois est ainsi favorable à un dédommagement des personnes particulièrement touchées, pour autant que leur revenu ait été affecté par les mesures prises.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Le Canton de Vaud précise sa politique d'asile

Face à ses responsabilités et fidèle au lien confédéral, le Canton a défini et clarifié sa politique d'asile, une politique qui se veut à la fois humanitaire et réaliste.

Vaud est une terre d'asile et a à cœur d'accueillir et de protéger tous ceux qui en ont besoin. Chaque année, des milliers de personnes persécutées, meurtries, menacées dans leur existence doivent fuir leur pays et trouver refuge ailleurs. Si la Confédération régit le statut de ces personnes, les cantons en assument la gestion.

Axes et critères retenus

La doctrine que suit le canton en matière d'asile comprend trois axes: l'accueil (offrir protection et meilleures conditions possibles), le retour (faciliter le retour par une aide constructive), la chasse aux abus (éviter que d'aucuns profitent de l'asile pour exercer des activités délictueuses). La concrétisation de la politique cantonale se mesure à l'aune des critères suivants: le lien confédéral, la responsabilité morale, la sécurité publique, les conséquences financières, l'égalité de traitement, les conséquences économiques, les conséquences pour le requérant et l'acceptabilité par la population.

Conformément à la répartition fédérale, le Canton de Vaud reçoit 8,6% de l'ensemble des personnes en quête de protection qui se présentent à la frontière suisse.

Les requérants du Kosovo

En ce qui concerne les ressortissants kosovars, le canton met en œuvre la politique fédérale, conscient de son devoir de conserver sa capacité d'accueil pour de futures arrivées en cas de nouveaux conflits. Cependant, le canton n'entend pas, après leur avoir ouvert ses portes, renvoyer ces personnes sans se préoccuper de leur sort. Il les aide à repartir par des actions concrètes, notamment par le biais du Centre d'aides au retour. De plus, il étudie les situations de personnes vulnérables ou en difficultés graves de manière individuelle à la lumière de critères portant sur la santé, la formation, les incompatibilités ethniques, les possibilités d'émigration, etc.

Depuis 1995, le canton a accueilli quelques 6'000 requérants kosovars. Actuellement, 2'193 d'entre eux doivent encore prendre le chemin du retour, mais plus d'un millier sont encore «bloqués» (en procédure). Pour la phase III, dite non volontaire, le canton a rempli les quotas que lui a imposés la Confédération en organisant le retour, depuis le 31 mai 2000, de 1087 personnes. Pour les mois d'hiver, l'ODR n'a pas encore annoncé ses quotas.

(Com.)

Le nouveau patron de l'informatique vaudoise

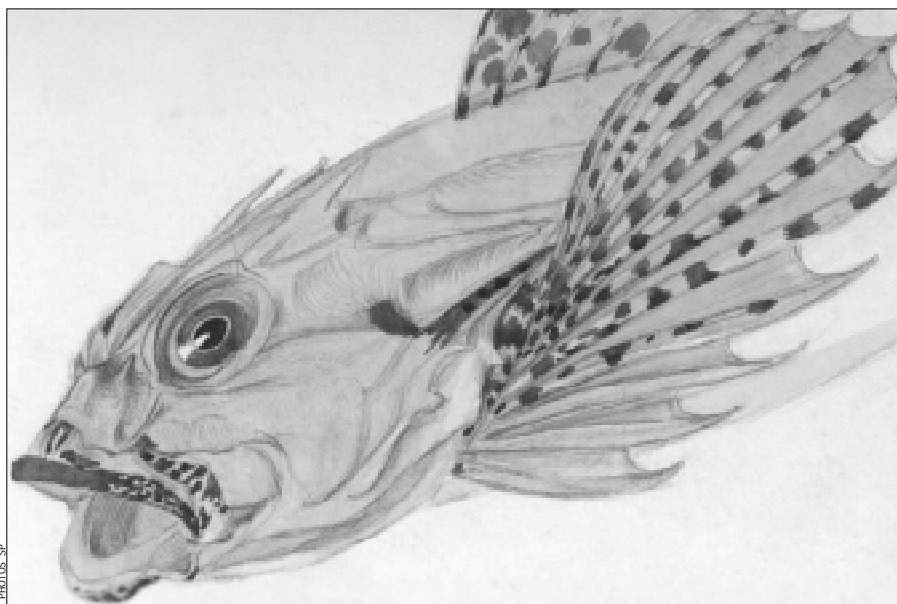
Le Conseil d'Etat a désigné Jean-Paul Jaunin (photo) comme nouveau chef de la Direction, planification et stratégie informatiques (DPSI). Actuellement directeur de l'Unité informatique du Département des infrastructures, il entrera dans sa nouvelle fonction le 1^{er} janvier 2001.

Diplômé de l'Ecole vaudoise d'ingénieurs et titulaire d'une licence en géographie, Jean-Paul Jaunin a débuté sa carrière en 1970 au Centre d'automatisation et d'informatique du cadastre de Genève. En 1979, il entre à l'Etat de Vaud en tant que chef du Centre des améliorations foncières et du cadastre. Puis, en 1987, prend la direction de l'Unité informatique Riponne.

Dans sa nouvelle fonction, il se verra confier notamment la poursuite du projet Integris, la coordination du projet de la taxation postnumerando, et traitera, en collaboration avec la Chancellerie, de la cyber-administration de l'Etat de Vaud.



Gingins et Morges s'unissent autour de Pillard-Verneuil



PHOTOS, SP

Artiste éclectique, amoureux de la nature, et passionné d'art oriental, Maurice Pillard-Verneuil a vécu la fin de sa vie à Rivaz. La Fondation Neumann rend hommage au plasticien, et le Musée Alexis Forel au collectionneur.

Une double exposition pour cet artiste aux multiples facettes, qui vécut les vingt dernières années de sa vie sur les bords du Léman. Né à St Quentin en France en 1869, Maurice Pillard-Verneuil entreprend des études d'architecture, puis s'intéresse aux arts appliqués en suivant les cours de composition décorative d'Eugène Grasset à Paris. Marqué à ses débuts par ce maître de l'Art Nouveau, son éclectisme et son amour de la nature l'incitent à trouver un style décoratif personnel. La Fondation Neumann à Gingins nous fait découvrir l'originalité de cet artiste qui aimait travailler aussi bien le mobilier, l'émail, le batik, la broderie, l'illustration ou l'affiche. Et qui puisait dans la nature son inspiration pour styliser plantes et animaux et les transposer en motifs décoratifs.

Rencontres avec l'Asie

An mitan de sa vie, Maurice Pillard-Verneuil quitte l'Europe pour un long séjour à Java et au Cambodge, où il étudie les étoffes, le théâtre d'ombres et la danse de l'archipel indonésien. Amateur d'art oriental et collectionneur averti, il revient de son périple en Orient avec un ensemble d'objets impressionnant: estampes, textiles, céramiques, masques et marionnettes. Cette passion pour l'Asie et sa culture est retracée dans deux salles du Musée Alexis Forel à Morges. Où l'on peut découvrir les influences de l'art japonais sur l'évolution du style de Verneuil, mais aussi l'univers du spectacle et du théâtre d'ombres et ses représentations symboliques.

DG

Maurice Pillard-Verneuil, artiste décorateur de l'Art Nouveau, Fondation Neumann, Gingins, jusqu'au 28 janvier 2001 (je-ve 14h-17h, sa-di 10h30-17h).

Maurice Pillard-Verneuil, rencontres avec l'Asie, Musée Alexis Forel, Morges, jusqu'au 25 février 2001 (ma-di 14h-17h30).



Spectacles

Théâtre de Grand Champ, Gland. *Le dernier blues de Billie Holiday*, de Lanie Robertson. Adaptation et mise en scène de Georges Werler. Vendredi 8 décembre, 20h30.

Centre paroissial d'Ouchy, Lausanne. *Au-delà du silence.* Requiem bouffe de la Cie Les ArtPenteurs, en co-production avec le Théâtre Beno Besson et le CPO. Mise en scène: Thierry Crozat. Jusqu'au 7 décembre (ma-sa 20h30, di 17h).

Grange de Dorigny, Lausanne. *Le mensonge* de Nathalie Sarraute, par la Cie Le Crochet à Nuages. Mise en scène d'Armand Deladoey. Du 12 au 21 décembre (ma-me 19h, ve-sa 20h30, di 17h).

Auditoire César Roux, CHUV. *Les cuivres du Château d'Yverdon-les-Bains*, sous la direction de Jacques Hurni. Dimanche 10 décembre, 16h.

Métropole, Lausanne. Orchestre de Chambre de Lausanne: Rääts, Haydn, Cherubini, sous la direction de Neeme Järvi. Lundi 4 décembre, 20h30, mardi 5, 20h.

La grande illusion neuchâteloise

Trois musées de la ville de Neuchâtel participent cette année à une expérience inédite. Sous le titre commun de *La grande illusion*, chaque institution a préparé, sans concertation avec les deux autres, une exposition originale qui a donné lieu à une inauguration commune le 21 octobre, et qui durera jusqu'au 20 octobre 2001.

Le Musée d'ethnographie a choisi la mise en scène d'un poème d'Arthur Rimbaud, *Après le Déluge*, à partir duquel il présente, comme autant d'associations liées à la vie quotidienne et à la culture du présent, les multiples illusions dont la somme constitue *La grande illusion*.

L'exposition du Musée d'histoire naturelle se veut méditation sur l'apparent et le caché, le réel et l'irréel, le concret et le virtuel.

Les quatre départements du Musée d'art et d'histoire abordent *La grande illusion* à travers l'objet-miroir, la vérité historique et le poids de l'argent dans la vie courante.

Pour de plus amples renseignements: Musée d'ethnographie, tél. 032/718 19 60; Musée d'histoire naturelle, tél. 032/717 79 60; Musée d'art et d'histoire, tél. 032/717 79 20.